



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des Territoires et  
de la Mer

Service Eau – Risques

Affaire suivie par : Jean-Yves Le Roux

Tél : 04.93.72.75.18

Mail : jean-yves.leroux@alpes-maritimes.gouv.fr

**ATTESTATION**

**Objet:** Projet de modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain sur la commune de Tourrette-Levens.

Consultations des personnes publiques associées

Je soussigné, Philippe Ribollet, responsable du pôle risques, certifie que, conformément à l'article R562-10-2 du code de l'environnement, le projet de modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain sur la commune de Tourrette-Levens a été soumis, par M. le préfet des Alpes-Maritimes par lettres recommandées datées du 10 juin 2015, à l'avis :

- du conseil municipal de Tourrette-Levens,
- de l'organe délibérant de la Métropole Nice Côte d'Azur,

En l'absence de réponse du conseil municipal et de l'organe délibérant de la Métropole Nice Côte d'Azur à M. le préfet des Alpes-Maritimes, leur avis est réputé favorable conformément à l'article R 562-7 du code de l'environnement.

Nice, le 02 OCT. 2015

pour le directeur départemental des territoires  
et de la mer

Le responsable du pôle risques

Philippe Ribollet